

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1407

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 40**ÉTAT D****« Contrôle de la circulation et du stationnement routiers »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.